



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 05 mars 2025

Date de la convocation :
20 février 2025

Membres	19
Présents	18
Pouvoirs	1
Votants	19
Pour	19

L'an deux mil vingt-cinq, **le cinq mars à dix-neuf heures,**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Adjoint,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Brigitte DELANOUE, Madame Angélique DUFRESNE, Madame Nathalie BEAUFILS, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Lydie ROGER, Monsieur Jean-Marie BARLOUIS.

Membre excusé :

Membres excusés ayant donné pouvoir : Madame Françoise ROUX a donné pouvoir à Madame Marina DANTIC.

Membre absent :

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE



DCM : 2025-01-001

3.1 Domaine et patrimoine - Acquisitions

Acquisition des parcelles AP 874 et 875, situées au lieu-dit « Les Moulins »

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Séverine CARCY met en vente les terrains suivants, situés au lieu-dit « Les Moulins » :

- section AP 874, 3 743 m²
- section AP 875, 145 m²

L'ensemble des terrains représente une superficie de 3 888 m² avec un prix de vente proposé de 20 € par m², soit un montant global de 77 760 €.

Il explique que ces terrains sont classés en zone 1 AUh du PLUiH et en zone PB du PPRI.

De plus, cette parcelle est identifiée dans le PLUiH dans un secteur soumis à OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

Transmis en Préfecture le	06/03/2025
Reçu en Préfecture le	06/03/2025
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20250305-2025-01-001-DE	
Publication électronique le	06/03/2025



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AP n°875 d'une superficie de 3 743 m² et de la parcelle cadastrée section AP n°876 d'une superficie de 145 m² pour un montant total de 77 760 €,
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir au cabinet LDP2A, Notaires associés, 26, rue Pasteur à BOURGUEIL-37,
- **Décide** que le financement de cet achat sera effectué sur les crédits inscrits au budget unique 2024, article 2111- opération 118.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE

Le Maire,
Gilles THIBAUT